



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°102_CC_2023_CCDS

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DES CREDITS DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 DE LA CCDS

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Francine GANE,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,
Alex MADELEINE à Loriane DECHESNE,

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents non excusés :

Michel Ange JÉRÉMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 2 405 988,32 € dont 1 779 996,08 € en section de fonctionnement et 625 992,24 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement,

les dépenses s'élèvent à 1 779 996,08 € et se décomposent ainsi :

- Chapitre 011 : + 550 000,00 € - pour les contrats de prestations de services de la mission « gestion des déchets »
- Chapitre 012 : + 150 000,00 € - Charges de personnel
- Chapitre 014 : + 272 704,98 € - qui couvrent le remboursement des dépenses de la commune d'Iracoubo dans le cadre de la compétence tourisme et le paiement du FPIC 2023
- Chapitre 65 : + 173 887,86 € - qui se composent de l'ajustement du versement de subventions, des indemnités de fonction, des contreparties au financement de l'OEG et l'admission en non-valeur de créances douteuses,
- Chapitre 67 : + 301,00 € - Titres annulés Edenred
- Chapitre 68 : + 7 110,00 € - Dotation aux provisions (15 % créances douteuses antérieures 2022)

- Chapitre 023 : + 625 992,24 € - virement à la section d'investissement

Les recettes de la section s'élèvent à 1 779 996,08 € et se ventilent entre :

- Chapitre 13 : + 37 934,46 €
- Chapitre 73 : + 1 541 151,00 € concernant la compensation des exonérations de contribution à la valeur ajoutée
- Chapitre 74 : + 200 910,62 € - composés de la participation de l'ARS au contrat local santé (CLS) pour 60 010,62 € et des subventions du CNES et de l'OEG pour 105 100,00 €.

En section d'investissement,

Les dépenses ressortent à 625 992.24 € et sont constituées de l'inscription au :

- o Chapitre 21 : + 625 992.24 € - Acquisition de véhicules de service et de collecte

Les recettes de la section s'élèvent à 625 992.24 € et sont constituées du virement de la section de fonctionnement au chapitre 021

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°3-2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM3	RECETTES	DM3
011-Charges à caractère général	550 000,00 €	013-Atténuation de charges	37 934,46 €
012-Charges de personnel	150 000,00 €	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	272 704,98 €	73-Impôts et Taxes	1 541 151,00 €
		731 – Fiscalité directe	
65-Autres charges de gestion courante	173 887,86 €	74-Dotations/subventions	200 910,62 €
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles	301,00 €	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
68- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 110,00 €		
Sous-total dépenses de l'exercice	1 154 003,84 €	Sous-total recettes de l'exercice	1 779 996,08 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	625 992,24 €		
Total des dépenses de la section fonctionnement	1 779 996,08 €	Total des recettes de la section fonctionnement	1 779 996,08 €

DECISION MODIFICATIVE N°3-2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM3	RECETTES	DM3
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	0 €
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
204 - Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	625 992.24 €	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	0 €		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	625 992.24 €	Sous total recettes de l'exercice	0 €
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	625 992,24 €
Total des dépenses de la section investissement	625 992.24 €	Total des recettes de la section investissement	625 992.24 €

TOTAL DES DEPENSES	2 405 988.32	TOTAL DES RECETTES	2 405 988.32
---------------------------	---------------------	---------------------------	---------------------

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
 Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;
 Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
 Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
 Vu la délibération n° 31_CC_2023_CCDS portant approbation du budget unique de la CCDS au titre de l'année 2023 ;
 Vu la délibération n° 51_CC_2023_CCDS portant approbation de la décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2023
 Vu la délibération n° 85_CC_2023_CCDS portant approbation de la décision modificative n°2 au titre de l'exercice 2023
 Vu l'avis de la Commission Finances du 4 décembre 2023 ;
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2023 ;
 Vu le rapport de présentation du président ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°3 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°3-2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM3	RECETTES	DM3
011-Charges à caractère général	550 000,00 €	013-Atténuation de charges	37 934,46 €
012-Charges de personnel	150 000,00 €	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	272 704,98 €	73-Impôts et Taxes	1 541 151,00 €
		731 – Fiscalité directe	
65-Autres charges de gestion courante	173 887,86 €	74-Dotations/subventions	200 910,62 €
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles	301,00 €	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
68- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 110,00 €		
Sous-total dépenses de l'exercice	1 154 003,84 €	Sous-total recettes de l'exercice	1 779 996,08 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	625 992,24 €		
Total des dépenses de la section fonctionnement	1 779 996,08 €	Total des recettes de la section fonctionnement	1 779 996,08 €

DECISION MODIFICATIVE N°3-2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM3	RECETTES	DM3
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	0 €
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
204 - Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	625 992.24 €	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	0 €		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	625 992.24 €	Sous total recettes de l'exercice	0 €
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	625 992,24 €
Total des dépenses de la section investissement	625 992.24 €	Total des recettes de la section investissement	625 992.24 €

TOTAL DES DEPENSES	2 405 988.32	TOTAL DES RECETTES	2 405 988.32
---------------------------	---------------------	---------------------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 10
 Nombre de procurations : 02
 Nombre de votants : 12
 Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 21 décembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

FRANÇOIS RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231228-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-12-2023

Publication le : 28-12-2023

Yalémi TIOUKA

De: transferts-securises.fr <transferts-securises@atline.fr>
Envoyé: jeudi 28 décembre 2023 14:50
À: Yalémi TIOUKA
Objet: Notification : Accusé de réception
Pièces jointes: Deliberationn102-CC-2023-CCDSAPPROBATIONDM3BUDGETCCDS2023_tpn.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

transferts-securises.fr		COURRIEL
NOTIFICATION D'ACCUSE DE RECEPTION		
Le contrôle de légalité a accusé réception de l'enveloppe dont les références sont rappelés ci-dessous le : 28-12-2023 à 18:20:0		
Numéro d'AR	973-200027548-20231228-3-DE	
Organisme	Communauté de Communes des Savanes (973)	
Référence de l'enveloppe	CC-Savanes_973_20231228E_02	
Numéro d'acte	102CC_2023_CCDS	
Objet	APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DES CREDITS DU DE L'EXERCICE 2023 DE LA CCDS	
Nature de l'acte	Délibération	
Classification de l'acte	7.1.2 : Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, af des résultats, approbation du compte de gestion)	
Les documents de l'enveloppe ont été tamponnés et l'enveloppe placée dans les enveloppes archivées de votre espace privé		
Opérateur de transmission : Interbat Services. SAS. 4 avenue du recteur Poincaré. 75016 Paris. Tél : 04 92 90 93 20. technique@atline.fr SIREN : 441 663 689 N° de TVA intracommunautaire : FR82 441 663 689		